

**REGLEMENT PACK « FAMILLE »**

Je soussignée Mme .....

Déclare avoir pris connaissance des conditions de la mise en place du pack « Famille ».

Le pack « Famille » s'adresse aux patientes souhaitant pouvoir garder leur enfant ainé (de moins de 5ans) durant leur séjour au sein de la maternité Bouchard. Ce pack n'est possible que pour un seul enfant.

Nous rappelons que ce service est soumis à différentes conditions non négociables (mentionnées ci-dessous) et dépendant de la disponibilité des chambres particulières.

Ainsi le pack « Famille » ne pourra être appliqué durant le séjour, que si les conditions suivantes sont toutes réunies :

- Le pack « Famille » n'est envisageable que dans une chambre particulière suffisamment grande.
- Le pack « Famille » inclus le lit, le linge de lit, le linge de bain et le petit déjeuner gourmand de l'accompagnant.
- Le pack famille nécessite un supplément de 60€ / jour, sur la totalité des frais relatifs à la chambre particulière choisie.
- La présence d'un seul accompagnant majeur désigné par la famille auprès de l'enfant est obligatoire 24h/24, en plus de la patiente, durant toute la durée de l'application du pack « Famille ».
- Le matériel nécessaire à l'accueil de l'enfant ainé doit être fourni par la patiente (lit pliant, change, linge de toilette, nourriture adapté à l'âge de l'enfant ...).
- La maternité n'est pas responsable du matériel fourni par la famille, nécessaire au séjour de l'enfant ainé
- Les équipes des services de la maternité ne sont pas responsables de la prise en charge de l'enfant ainé.
- En cas d'urgence, une personne majeure désignée par les parents doit être disponible sans délai pour venir chercher l'enfant ainé

En cas de manquement aux conditions mentionnées ci-dessus, la Maternité de la clinique Bouchard se réserve le droit de mettre fin sur le champ à l'application du pack « Famille » durant le séjour de la patiente. Aucune indemnité sous quelque forme que ce soit ne pourra être réclamée à la clinique, par la patiente ou son conjoint ou ses ayants droits.

**L'enfant ainé reste sous la responsabilité exclusive de ses parents pendant tout le séjour. La famille dégage la Clinique Bouchard de toute responsabilité inhérent au séjour de l'ainé dans ses murs.**

- **Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :**

Patiente :

Accompagnant :

Informations de la personne désignée par les parents en cas d'urgence (avec copie de la carte d'identité à remettre dans le dossier d'inscription) :

Nom :  
Prénom :  
Adresse :  
Téléphone :  
Date :

**Signature, précédée de la mention « lu et approuvé », de la personne désignée, qui s'engage à respecter le règlement :**